



RCS : REIMS

Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

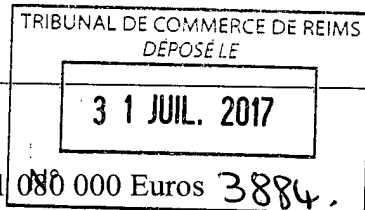
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 00015

Numéro SIREN : 444 790 422

Nom ou dénomination : MONTROYAL IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2017 sous le numéro de dépôt 3884

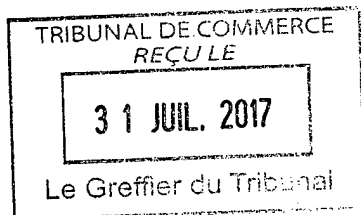


MONTROYAL IMMOBILIER

SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE au Capital de : 1 080 000 Euros

Siège Social : 9, rue André Pingat 51100 REIMS

444 790 422 R.C.S REIMS



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 20 JUILLET 2017 A 17 HEURES

.../...

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts, de révoquer de ses fonctions de Président la SOCIETE FINANCIERE DE LA MAISON BLEUE, représentée par Monsieur Jean-Pierre DELAITRE, à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, 600 voix ayant voté pour et 300 voix ayant voté contre.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts, décide de nommer comme nouveau président de la société :

- Monsieur Guy COTRET, né le 31 décembre 1949 à Reims, demeurant 4, rue Guy de Maupassant - 75116 Paris,

en remplacement de SOCIETE FINANCIERE DE LA MAISON BLEUE, représentée par Monsieur Jean-Pierre DELAITRE.

Le nouveau Président est nommé pour une durée indéterminée.

L'intéressé déclare accepter ces fonctions et ne pas être frappé d'une incapacité lui en interdisant l'exercice.

La rémunération des fonctions de Président fera éventuellement l'objet d'une délibération ultérieure.

Les frais engagés par le Président pour le compte de la société pourront être remboursés sur justificatif.

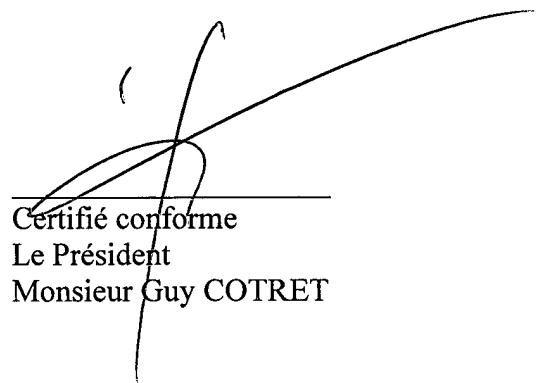
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, 600 voix ayant voté pour et 300 voix s'étant abstenue.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, 600 voix ayant voté pour et 300 voix ayant voté contre.

.../...



Certifié conforme
Le Président
Monsieur Guy COTRET